

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

Codification administrative

Règlement numéro 1010-2021 visant à accorder une subvention à l'achat de produits d'hygiène féminine réutilisables et de culottes d'incontinence lavables pour adultes

(règl. 1030-2021, art. 2)

CONSIDÉRANT QUE l'octroi de subventions est une mesure incitative d'encouragement importante destinée à favoriser l'utilisation de *produits d'hygiène féminine réutilisables* et de *culottes d'incontinence lavables pour adultes*;

(règl. 1030-2021, art. 2)

CONSIDÉRANT QU'encourager la réduction des matières résiduelles cadre avec le « Plan environnement 2020-2023 » de la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT l'approbation de ce programme de subvention lors de l'adoption du « Plan environnement 2020-2023 » déposé lors de la séance publique du 1^{er} juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE les articles 4 et 90 de la *Loi sur les compétences municipales* prévoient que la ville dispose des pouvoirs habilitants nécessaires pour accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière d'environnement aux fins du présent règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 15 février 2021;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé le 15 février 2021, le tout conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

LE 1^{er} mars 2021, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2. DOMAINE D'APPLICATION

Le présent règlement s'applique sur l'ensemble du territoire de la *Ville*.

3. TERMINOLOGIE

3.1. **Produits d'hygiène féminine réutilisables :**

Comprennent les produits d'hygiène féminine tels que les coupes menstruelles, les serviettes hygiéniques lavables, les sous-vêtements de menstruations lavables, les protège-dessous lavables, les pochettes de transport pour produits d'hygiène féminines réutilisables ainsi que les tissus nécessaires à leur confection.

(règl. 1030-2021, art. 3)

3.2. **Culottes d'incontinence lavables pour adultes :**

Comprennent les produits d'hygiène pour adulte tels que les culottes d'incontinence lavables pour adultes, les culottes de protection complète lavables pour adultes, les sous-vêtements de protection absorbants lavables pour adultes ainsi que les tissus nécessaires à leur confection.

(règl. 1030-2021, art. 2 et 4)

3.3. Mineure :

Fille âgée d'au moins 9 ans, mais de moins de 18 ans.

3.4. Commerce québécois

Succursale de toute entreprise située dans la province de Québec, dans le cas d'un achat en magasin ou toute entreprise dont le siège social est situé dans la province de Québec, dans le cas d'un achat sur Internet.

3.5. Requérant :

Personne qui remplit la demande de remise, pour elle-même ou pour une ou des *mineures*.

3.6. Ville :

La Ville de Granby.

4. OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement vise à promouvoir l'utilisation de *Produits d'hygiène féminine réutilisables* et de *culottes d'incontinence lavables pour adultes* afin de favoriser une réduction des matières résiduelles en accordant une subvention pour l'achat de tels produits, le tout conditionnellement au respect des conditions d'admissibilité prévues au présent règlement.

(règl. 1030-2021, art. 2)

5. ENVELOPPE BUDGÉTAIRE

Le montant annuel du présent programme de subvention est de 35 000\$.

6. DESCRIPTION DE LA REMISE

6.1. La remise accordée par la *Ville* est d'un montant maximal de cent dollars (100 \$) par personne, par période de deux (2) ans à l'achat de *Produits d'hygiène féminine réutilisables* et de *culottes d'incontinence lavables pour adultes*.

(règl. 1030-2021, art. 2)

La subvention ne peut dépasser le coût réel d'achat des *Produits d'hygiène féminine réutilisables* et de *culottes d'incontinence lavables pour adultes*.

(règl. 1030-2021, art. 2)

6.2. La remise prévue à l'article 6.1 du présent règlement pour l'achat de *Produits d'hygiène féminine réutilisables* est accordée aux personnes dont la condition féminine le requiert.

7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible à la remise prévue à l'article 6.1 du présent règlement, le *Requérant* doit :

7.1. Établir son identité en fournissant une copie ou une photo bien définie et nette d'un des documents suivants :

- ✓ Acte de naissance;
- ✓ Permis de conduire;
- ✓ Carte d'assurance maladie.

Dans le cas où la remise est demandée pour l'achat de *Produits d'hygiène féminine réutilisables* pour une *Mineure*, la demande doit être signée par le *Requérant* ayant l'autorité parentale ou la garde légale de la *Mineure*.

Le *Requérant* doit alors soumettre une preuve établissant qu'il est le parent ou le tuteur légal de la *Mineure* en fournissant une copie ou une photo bien définie et nette d'un des documents suivants :

- ✓ Acte de naissance de la *Mineure*;
- ✓ Ordonnance du tribunal;
- ✓ Tout autre document légal prouvant ce fait et jugé pertinent par l'administration.

7.2. Démontrer qu'il est résident de la *Ville* en fournissant une copie ou une photo bien définie et nette d'un des documents suivants :

- ✓ Compte de taxes de l'année courante ou précédente;
- ✓ Facture d'électricité datant de moins de 30 jours;
- ✓ Facture de téléphone datant de moins de 30 jours;
- ✓ Bail de location pour l'année en cours d'une résidence située sur le territoire de la *Ville*;
- ✓ Permis de conduire;
- ✓ Tout autre document similaire prouvant ce fait datant de moins de 30 jours.

7.3. Démontrer avoir acheté les *Produits d'hygiène féminine réutilisables* et les *culottes d'incontinence lavables pour adultes* dans un *Commerce québécois*.

(règl. 1030-2021, art. 2)

7.4. Compléter la demande de remise via le formulaire en ligne ou sur le formulaire prévu à cette fin à l'annexe « A »;

7.5. Avoir effectué l'achat des *Produits d'hygiène féminine réutilisables* ou de *culottes d'incontinence lavables pour adultes* après la date d'entrée en vigueur du présent règlement.

(règl. 1030-2021, art. 2)

7.6. Transmettre à la *Ville*, au plus tard le 1^{er} mai de l'année suivant l'achat des *Produits d'hygiène féminine réutilisables* ou des *culottes d'incontinence lavables pour adultes*, la demande de remise ainsi que les pièces justificatives, et ce, de la façon suivante :

(règl. 1030-2021, art. 2)

Via : Formulaire en ligne disponible sur le site web de la Ville

ou

par courriel à : environnement@granby.ca

ou

par la poste à : Programme de subvention – Produits d'hygiène féminine réutilisables et culottes d'incontinence lavables pour adultes

(règl. 1030-2021, art. 2)

Division environnement
100, rue Mountain
Granby (Québec) J2G 6S1

- 7.7. La demande de remise doit également inclure les pièces justificatives suivantes :
- 7.7.1 L'original, une photo ou une photocopie bien définie et nette de la facture d'acquisition des *Produits d'hygiène féminine réutilisables* ou de *culottes d'incontinence lavables pour adultes*. Cette facture doit identifier le nom et les coordonnées du *Commerce québécois*, la date d'acquisition, ainsi que tous les renseignements permettant d'identifier les produits. Advenant que la facture ne contienne pas la totalité des renseignements exigés ci-dessus, le *Requérant* devra fournir les renseignements manquants sur un document annexé à la facture. Pour les achats en ligne, les bons de commande seront acceptés et une preuve de paiement devra toutefois être transmise (exemple : un relevé de carte de crédit); (règl. 1030-2021, art. 2)
- 7.7.2 Une photo des tissus de fabrication avant la confection des produits d'hygiène et des photos des produits finis, le cas échéant;
- 7.8. Le *Requérant* doit permettre qu'un représentant de la *Ville* vérifie la conformité des informations fournies.
- 7.9. La *Ville* ne fait aucune affirmation ou représentation et ne donne aucune garantie, implicite ou explicite, relativement à la disponibilité et à la qualité des *Produits d'hygiène féminine réutilisables* ou des *culottes d'incontinence lavables pour adultes* admissibles à une remise, en application à la réglementation municipale. (règl. 1030-2021, art. 2)

8. MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA REMISE

Le paiement de la remise décrite à l'article 6.1 du présent règlement est effectué par le trésorier de la *Ville* au *Requérant* identifié sur la demande de remise, sous forme de chèque libellé à l'ordre du *Requérant* transmis à l'adresse du *Requérant* indiquée sur la demande.

9. DURÉE DU PROGRAMME

La *Ville* se réserve le droit de bonifier le programme ou d'y mettre fin selon les fonds disponibles.

10. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Pascal Bonin, président de la séance

M^e Stéphanie Déraspe, directrice des
Services juridiques et greffière

Granby, ce 1^{er} mars 2021.

Pascal Bonin, maire

M^e Stéphanie Déraspe, directrice des
Services juridiques et greffière

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

ANNEXE « A »

Règlement numéro 1010-2021 visant à accorder une subvention à l'achat de produits d'hygiène féminine réutilisables et de culottes d'incontinence lavables pour adultes
(règl. 1030-2021, art. 2)

Formulaire de demande de remise / Produits d'hygiène féminine réutilisables et culottes d'incontinence lavables pour adultes
(règl. 1030-2021, art. 2 et 5)

FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMISE
PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININE RÉUTILISABLES
ET CULOTTES D'INCONTINENCE LAVABLES POUR ADULTES



Division environnement
100, rue Mountain
Granby (Québec) J2G 6S1
Téléphone : 450-361-6000

Nom du requérant : _____
Date de naissance du requérant : A A A A / M M / J J _____
Nom de la mineure (1) visée par la demande, si tel est le cas : _____
Date de naissance de la mineure (1) : A A A A / M M / J J _____
Nom de la mineure (2) visée par la demande, si tel est le cas : _____
Date de naissance de la mineure (2) : A A A A / M M / J J _____
Adresse du requérant : _____ Code postal : _____
Numéro de téléphone : _____ Courriel : _____

Date de l'achat : A A A A / M M / J J _____
Nom de l'entreprise (du Québec uniquement) : _____

ACHAT FAISANT L'OBJET D'UNE SUBVENTION (COCHEZ)

| | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Coupes menstruelles | <input type="checkbox"/> Culottes d'incontinence lavables pour adultes |
| <input type="checkbox"/> Serviettes hygiéniques lavables | <input type="checkbox"/> Sous-vêtements de protection absorbants lavables pour adultes |
| <input type="checkbox"/> Pochette de transport pour les produits d'hygiène féminine réutilisables | <input type="checkbox"/> Culottes de protection complète lavables pour adultes |
| <input type="checkbox"/> Protège-dessous lavables | Tissus pour la confection de : |
| <input type="checkbox"/> Sous-vêtements de menstruations lavables | <input type="checkbox"/> Produits d'hygiène féminine réutilisables |
| | <input type="checkbox"/> Culottes d'incontinence et sous-vêtements de protection absorbants lavables pour adultes |

PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE (COCHEZ)

| | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Preuve de résidence à Granby | <input type="checkbox"/> Preuve de parentalité, le cas échéant |
| <input type="checkbox"/> Preuve de date de naissance | <input type="checkbox"/> Photo des tissus avant la confection, le cas échéant |
| <input type="checkbox"/> Facture d'achat des produits ou des tissus | <input type="checkbox"/> Photo des produits après confection, le cas échéant |

Les pièces justificatives peuvent être en format numérique, numérisées ou prises en photo.

Je confirme avoir lu et compris les conditions du Programme de subvention à l'achat de produits d'hygiène féminine réutilisables et de culottes d'incontinence lavables pour adultes et je m'engage à en assurer le respect.

Date : A A A A / M M / J J _____

La Ville n'est pas responsable des demandes perdues, mal acheminées, illisibles ou incomplètes. Elle se réserve le droit de prolonger le programme ou d'y mettre fin selon les fonds disponibles. Le formulaire de demande de remise doit être transmis à la Ville au plus tard le 1^{er} mai de l'année suivant l'achat des produits.

Je désire être informé(e) par courriel des événements ou promotions à caractère environnemental de la Ville de Granby.

Les demandes (formulaire, factures, preuves et photos) peuvent être acheminées par :
Courriel : environnement@granby.ca
Courrier : Programme de subvention - Hygiène féminine et culottes d'incontinence lavables pour adultes
Division environnement
100, rue Mountain, Granby (Québec) J2G 6S1

À L'USAGE DE LA VILLE

| | |
|--|--|
| N° DE MATRICULE : _____ | REPRÉSENTANT : _____ |
| DATE RÉCEPTION : A A A A / M M / J J _____ | DATE FACTURE : A A A A / M M / J J _____ |
| DATE CONFIRMATION : A A A A / M M / J J _____ | <input type="checkbox"/> ACCEPTÉ <input type="checkbox"/> REFUSÉ |
| <input type="checkbox"/> FACTURE(S) <input type="checkbox"/> PHOTOS TISSUS/PRODUITS | MONTANT SOUMIS : _____ MONTANT ACCORDÉ : _____ |
| PREUVE : <input type="checkbox"/> RÉSIDENCE <input type="checkbox"/> DATE DE NAISSANCE REQUÉRANT <input type="checkbox"/> PARENTALITÉ/GARDE LÉGALE | SIGNATURE : _____ |

Pascal Bonin, président de la séance

M^e Stéphanie Déraspe, directrice des Services juridiques et greffière

Granby, ce 1^{er} mars 2021.

Pascal Bonin, maire

M^e Stéphanie Déraspe, directrice des Services juridiques et greffière

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

HISTORIQUE

Règlement numéro 1010-2021

visant à accorder une subvention à l'achat de produits d'hygiène féminine réutilisables et de culottes d'incontinence lavables pour adultes

| Numéro du règlement | Date d'adoption | Date de mise en vigueur | Commentaires |
|----------------------------|------------------------|--------------------------------|---|
| 1030-2021 | 2021-05-03 | 2021-05-08 | <p>Remplacer, dans tout le règlement, le terme « couches » par le terme « culottes d'incontinence ».</p> <p>Modifier l'article 3 intitulé « Terminologie » en modifiant la définition de « Produits d'hygiène féminine réutilisables » en ajoutant les mots « , les pochettes de transport pour produits d'hygiènes féminines réutilisables » après les mots « protège-dessous lavables ».</p> <p>Modifier l'article 3 intitulé « Terminologie » en modifiant la définition de « Couches lavables pour adultes » en ajoutant les mots « les culottes de protection complète lavables pour adultes, » avant les mots « les sous-vêtements de protection ».</p> <p>Remplacer l'annexe « A » intitulée « Formulaire de demande de remise/Produits d'hygiène féminine réutilisables et couches lavables pour adultes ».</p> |

Révision effectuée le 26 mai 2021.

/mg